



FESTIVAL ARMEN

Du 9 au 17 mars 2024

Société Nautique de Saint-Tropez

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Des modifications à une instruction de course pourra être faite sur l'eau, le Comité de cours enverra le pavillon « L » sur le bateau comité, diffusera la modification par VHF et officialisera cette modification pour un affichage sur le tableau officiel.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau officiel sera mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.racingrulesofsailing.org/> (liens QRcode en page 8)

3.2 Le PC course est situé à la Société Nautique de Saint-Tropez, téléphone : 04 94 97 30 54
email : regate@snst.org, ou sur le bateau comité: 06 76 65 44 33 email alicoquant@gmail.com et 06 12 57 37 49. email : georges.korhel@gmail.com

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la SNST pour les régates à Saint-Tropez et à Cavalaire au YCC.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses, heures de mises à disposition

Date	Classe	Heure de mise à disposition
Samedi 9 mars	Toutes	11H00
Dimanche 10 mars	Toutes	11h00
Samedi 16 mars	Toutes	11h00
Dimanche 17 mars	Toutes	11h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont donnés à la confirmation des inscriptions.

9. LES PARCOURS

9.2 - Samedi 9 mars parcours Saint-Tropez / Cavalaire.

- Dimanche 10 mars parcours Cavalaire / Saint-Tropez.

- Samedi 16 et dimanche 17 mars, les parcours seront choisis dans le Cahier des parcours de la SNST Ind J. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont définies en Annexe pour le parcours aller / retour Saint-Tropez / Cavalaire, et dans le cahier des parcours Ind J pour le samedi 16 et le dimanche 17 mars.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF défini au §3.3 L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants : Tous les bateaux franchissant la ligne d'arrivée après 18h00 les 9 et 10 mars et 16 mars et à 16h00 le 17 mars seront déclarés TLE (Time Limit Expired).

16.2 Sauf pour le samedi 16 et dimanche 17 mars, le délai pour finir est calculé à chaque course, sauf pour la dernière, pour chaque groupe selon la formule :

$$DO = TP \times \left[\left(\frac{TMF \text{ Rapide}}{TMF \text{ Lent}} \times RE \right) - 1 \right]$$

DO : Duré e ouverture Ligne ; **TP** : Temps de course du premier de la classe ; **TMF Rapide** : coefficient du bateau le plus rapide de la classe ; **TMF Lent** : coefficient du bateau le plus lent de la classe ; **RE** : Coefficient d'ouverture = 1.06

16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Heure limite des demandes d'instruction :

- Samedi 9 mars : 30 minutes après **l'arrivée du dernier concurrent**, les demandes sont à faire directement sur le site racingrulesofsailing.org.
- Dimanche 10 mars : 30 minutes après **l'arrivée du dernier concurrent**, les demandes sont à faire directement sur le site racingrulesofsailing.org
- Samedi 16 et dimanche 17 mars : 30 minutes après **l'arrivée du dernier concurrent**, les demandes sont à faire directement sur le site racingrulesofsailing.org

17.2 Des avis seront affichés sur le site racingrulesofsailing.org au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

Elles commenceront à l'heure indiquée en ligne sur le site racingrulesofsailing.org

La grille des pénalités ARMEN 2024 sur le site de la SNST sera appliquée.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition

18.2- CLASSEMENT PAR COURSE ET PAR CLASSE :

18.2.a) Le classement pour chaque course sera fait en T/T pour toutes les classes.

18.2.b) Les points seront attribués, en fonction de la place obtenue, selon la grille du programme Freg :101 x (partants - (rang + 1)) (partants + 1)

18.3- CLASSEMENT GENERAL VOILE PAR CLASSE :

Le classement général par classe sera établi en additionnant les points des courses courues et validées. Cependant si plus de trois courses sont validées, le plus mauvais résultat sera retiré.

18.4- CLASSEMENT GENERAL VOILE TOUTES CLASSES :

18.4.a) A l'issue de chaque course tous les bateaux seront classés « toutes classes » en fonction des points obtenus dans chaque classe

18.4.b) Un nombre de points à minima leur sera alors attribué.

18.4.c) Seuls les bateaux ayant fait toutes les courses participeront à ce classement.

18.4.d) Ne seront retenues que les régates où toutes les classes auront courues.

18.4.e) Le vainqueur « toutes classes » sera celui ayant obtenu le plus petit nombre de points. En cas d'ex æquo, l'Annexe A8 sera appliquée.

18.5- CLASSEMENT SKI :

18.5.a) La station d'AURON établira un classement individuel de tous les participants au slalom.

18.5.b) Un classement par bateau sera établi en totalisant les points obtenus par les équipiers de chaque bateau. Les deux équipiers devront avoir participé au moins à deux courses sur le bateau qu'ils représentent.

18.5.c) Chaque bateau classé recevra un nombre de points à minima.

18.6- CLASSEMENT DES ŒUVRES D'ART

18.6.a) L'équipier, auteur de l'œuvre d'art, devra avoir participé au moins à deux courses sur le bateau qu'il représente.

- 18.6.b) Les œuvres seront soumises aux votes d'un jury présidé par Cécile DE KOCK.
 18.6.c) Le vainqueur sera l'œuvre ayant obtenu le plus grand nombre de voix et comptera pour le classement ART/VOILE (Challenge René Perrier).
 18.6.d) chaque bateau classé recevra un nombre de points à minima.

18.7- CLASSEMENT COMBINE SKI / VOILE (challenge André HERMANN) :

- 18.7.a) à partir du classement général voile toutes classes, on enlève de ce classement tous les bateaux qui n'ont pas participé à l'épreuve de ski.
 18.7.b) reclassement au minima des bateaux restants.
 18.7.c) addition des points entre les bateaux reclassés en « 18.7.b » et les bateaux reclassés en « 18.5.c ». En cas d'ex æquo, le classement ski sera prépondérant.

18.8- CLASSEMENT COMBINE ART / VOILE (challenge René PERRIER)

- 18.8.a) à partir du classement général voile toutes classes, on enlève de ce classement tous les bateaux qui n'ont pas réalisé d'œuvre d'art.
 18.8.b) reclassement au minima des bateaux restants
 18.8.c) addition des points entre les bateaux reclassés en « 18.8 b » et les bateaux reclassés en « 18.6 d ». En cas d'ex æquo, le classement Art sera prépondérant.

18.9- CLASSEMENT COMBINE ART/VOILE/SKI (Challenge ARMEN)

Le bateau qui aura obtenu la plus petite somme de points dans le classement VOILE (18.4 e) + SKI (18.5.c) + ART (18.6.d) sera déclaré vainqueur.

- 18.10 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés sur le site de la SNST au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone sur le numéro donné en §. 3.2.
Le [DP] concernant le non signalement d'abandon sera appliqué à la première course validée du concurrent.
 19.2 Le canal VHF utilisé en course est le canal défini § 3.3.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de la SNST

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 Sans objet.

24. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les détritiques peuvent être placés dès le retour à quai dans les conteneurs prévus à cet effet.

25. EMLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans les ports de Saint-Tropez et du Lavandou.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 Sans objet.

28. PRIX

Voir § 18

ARBITRES DESIGNES

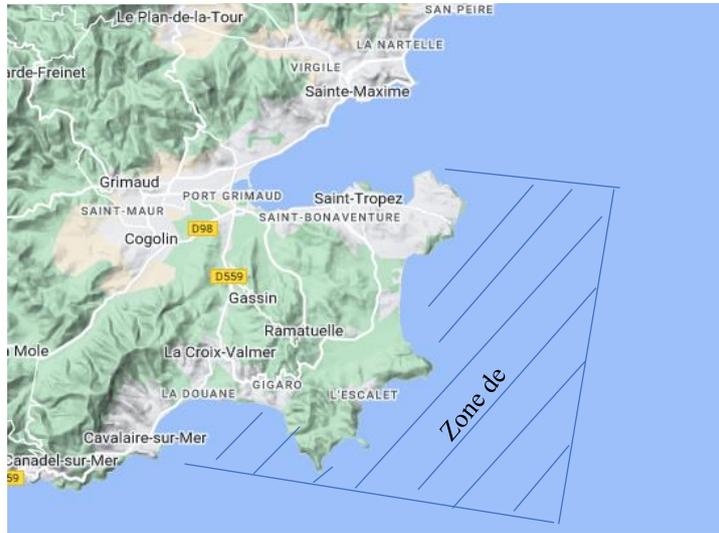
Président du comité de course : KORHEL Georges / COQUANT Alice

Président du jury : CHERBONEL Jean André

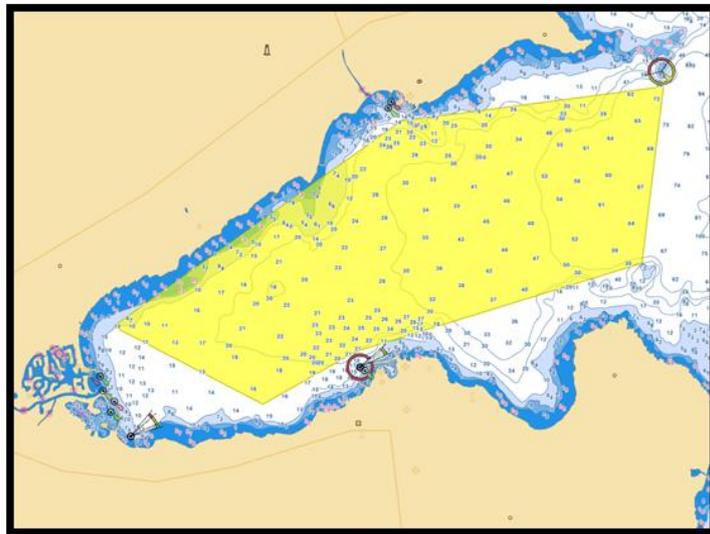
ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

Parcours Aller / retour CAVALAIRE les 9 et 10 mars



Zone de course des 16 et 17 mars



ANNEXE PARCOURS

Pointage de départ : Pour les parcours Aller / Retour Saint-Tropez / Cavalaire, un pointage des bateaux sera effectué avant le départ.

[DP] Chaque bateau devra passer sur l'arrière du bateau comité à tribord et se faire identifier avant le départ.

Le [DP] de non pointage de départ sera appliqué à la première course validée du concurrent.

PARCOURS SAINT TROPEZ – CAVALAIRE 15.7N

Il est interdit de passer : entre les marques cardinales et le danger qu'elles signalent, au SUD du « Rocher de l'Ay », à l'OUEST de la « Teste de can » et des « Rocher Fouras ». Référence carte SHOM 7276L.

- Ligne de départ (Bateau comité devant le port de Saint-Tropez)
- La Rabiou à laisser à tribord
- Rocher de l'Ay à laisser à tribord
- La Moutte à laisser à tribord
- Rochers de la Tête de chien à laisser à tribord
- Roches Fourasses à laisser à tribord
- Cap Taillat à laisser à tribord
- Cap Lardier à laisser à tribord
- Ligne d'arrivée Entre le mât de pavillon portant le pavillon BLEU sur la jetée et une bouée ORANGE à laisser à tribord

Ligne de départ à Saint-Tropez : Bateau comité à tribord, bouée gonflable ORANGE à bâbord.

Le départ sera fait dans le sens du parcours.

[DP] Les spinnakers et geennakers sont interdits avant le franchissement complet de la ligne de départ.

Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours à partir du bateau comité. La première marque à laisser ou à contourner deviendra la marque la plus proche de la ligne de départ dans le sens du parcours.

[DP] Places au port : Les bateaux devront respecter les consignes données par le port de Cavalaire et se mettre aux emplacements réservés.

PARCOURS CAVALAIRE - SAINT TROPEZ 15.7N

Interdictions identiques au parcours Saint-Tropez – Cavalaire

- Ligne de départ
- Cap Lardier à laisser à bâbord
- Cap Taillat à laisser à bâbord
- Roches Fourasses à laisser à bâbord
- Rochers de la Tête de chien à laisser à bâbord
- La Moutte à contourner et à laisser à bâbord *
- Rocher de l'Ay à laisser à bâbord
- La Rabiou à contourner et à laisser à bâbord *
- Ligne d'arrivée entre un pavillon BLEU sur la Tour du Portalet et une bouée ORANGE

* A toutes marques à contourner une réduction de parcours, ou autre, pourra être mise en place par le Comité de Course.

Ligne de départ : Le départ se fera à partir du bateau comité, la première marque à laisser ou à contourner sera la marque la plus proche de la ligne de départ dans le sens du parcours. Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours.

[DP] Les spinnakers et geennakers sont interdits avant le franchissement complet de la ligne de départ.

Dans le cas où le vent prévu est faible, le départ pourra être donné sur le parcours à partir du bateau comité. La première marque à laisser ou à contourner deviendra la marque la plus proche de la ligne de départ dans le sens du parcours.

[DP] Places au port : Les bateaux devront respecter les consignes données par le port de Saint-Tropez et se mettre aux emplacements réservés.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques à contourner.

GUIDE DES PÉNALITÉS

Pour les infractions pour lesquelles une autre pénalité est prévue, le Jury a la possibilité d'attribuer une pénalité de 0 à DSQ.

Pour déterminer la pénalité, le Jury s'appuiera sur ce document

Les pénalités discrétionnaires [DP] ne sont pas juste une liste de pénalité. Les pénalités doivent être ajustées et justifiées, pour maintenir l'homogénéité des décisions.

Le concept général est d'établir une pénalité de base pour chaque infraction, puis de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances.

Ce système propose des plages de pénalité pour les infractions les plus communes.

Si l'infraction n'est pas listée, les réponses à des questions générales permettent de déterminer la plage à utiliser.

Les pénalités sont divisées en 4 plages

- Plage 1 : de 0 à 1h
- Plage 2 : de 1 à 2h
- Plage 3 : de 2 à DSQ
- Plage 4 : DSQ

Il faut prendre en considération la pénalité moyenne, puis déterminer par un questionnement s'il y a lieu de l'augmenter ou de la diminuer dans la même plage, ou changer de plage.

Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une réduction du temps de pénalité

1. Est-ce que l'infraction était accidentelle (ou provient de circonstances exceptionnelles ?)
2. Est-ce qu'il y a une bonne raison ou une justification à l'infraction ?
3. Est-ce que l'infraction a été déclarée par le skipper lui-même ?
4. Est-ce que quelqu'un qui ne fait pas partie de l'équipage ou du team a contribué à l'infraction ?

Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une augmentation du temps de pénalité

1. Est-ce que l'infraction est répétée ?
2. Est-ce que l'infraction était délibérée ?
3. Est-ce que l'infraction est due à de la négligence ou à un manque d'attention ?
4. Est-ce qu'il y a eu une/des tentatives pour éviter l'infraction ?
5. Est-ce que quelqu'un a pâti de l'infraction ?
6. Est-ce que l'infraction a avantage le bateau ?

Le Jury peut utiliser d'autres questions qui lui semblent pertinentes pour déterminer si la pénalité doit être aggravée ou diminuée

	Plage 1	Plage 2	Plage 3	Plage 4
	0 à 1h	1h à 2h	2h à DSQ	DSQ
AC 1.4	X			
AC 3.2	X			
AC 4.5 Licences non conforme				X
AC 4.6 Liste d'équipage			X	
IC 19.1 Non signalement d'abandon		X		
IC 21.3 Contrôle de jauge			X	
IC 24 Evacuation des détritrus	X			
IC 25 Emplacements	X			
Annexe parcours POINTAGE DEPART		X		
Spinker et Geenaker sur la ligne de départ	X			

Si la pénalité n'est pas listée dans le tableau 1, ou si plusieurs plages s'appliquent pour une même infraction, le questionnement ci-dessous vient compléter le questionnement initial

Est-ce que l'infraction compromet la sécurité ?

- Non 1 – 2
- Possible mais pas certain 2 – 3
- Oui 4

Est-ce que l'infraction procure un avantage au bateau ?

- Non 1
- Possible mais pas certain 2 – 3
- Oui 4

Est-ce que l'infraction peut (ou a) provoqué un dommage ou une blessure ?

- Non 1
- Possible mais pas certain 2 – 3
- Oui 4

liens RACING RULES OF SAILING



Festival ArMeN 2024

Liens vers les informations du public

Les arbitres utilisent un système web pour aider la gestion de cette régata. Il fournit des formulaires électroniques pour des actions telles que les contestations de classement, les réclamations, les remplacements d'équipement, etc. Il communique avec les concurrents électroniquement s'ils ont fourni un email et/ou téléphone (SMS). Les concurrents seront informés des heures limites de réclamations, de la réception d'une réclamation, des heures de convocation, etc. Ce système électronique permet aux concurrents d'être plus libres sur une épreuve et de rester en contact avec les arbitres. Tous les concurrents ont un accès électronique aux contestations de classement, décisions du jury, etc.*

Information: Le Tableau Officiel d'Informations est toujours la seule source officielle d'information pour cette régata.



Déposer une demande d'instruction



Contester le classement

NOTE : Lorsque vous remplissez un formulaire, la procédure (définie dans les RCV et dans les IC) reste inchangée.



Tableau d'information en ligne



Convocations au jury



Décisions



Contestations de classement

Le jury et les parties se réservent le droit de limiter l'accès du public à certaines décisions.*

